

Christophe CAVARD

Conseiller Général

« Gauche Unitaire »

Hôtel du Département

3 rue Guillemette

30000 Nîmes

cavard_c@cg30.fr

Intervention orale

5 juin 2008

Séance extraordinaire du Conseil général du Gard

Réseau départemental des transports

Monsieur le Président, chers collègues,

Il nous est proposé de voter aujourd'hui la relance de la procédure de délégation de service public pour le réseau départemental des transports.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer au sein de nos réunions de majorité, ainsi que publiquement à ce sujet, je vous rappelle ici ma position.

La croissance démographique attendue, et notre engagement en faveur d'un développement durable nous conduit à vouloir favoriser les transports collectifs. Répondre aux besoins des habitants de notre département, éviter pollution et engorgement des axes de déplacement, en collaboration avec les agglomérations pour les transports urbains et la Région pour les TER, dans le cadre d'une politique tarifaire permettant à tous d'y avoir accès, est une ambition commune.

Pour mettre en œuvre cette ambition, plusieurs modes de gestion sont envisageables :

- La gestion directe sous forme de régie
- Le recours à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public

La précédente procédure DSP ayant été invalidée par le tribunal administratif le 21 avril dernier, il nous est aujourd'hui proposé de la relancer avec quelques modifications. Je vous l'ai fait savoir, je pense que c'est l'occasion de ré-interroger le choix de gestion du réseau départemental des transports dans lequel s'est engagé notre collectivité.

Pour rappel, Véolia transport est le groupe qui aurait pu remporter l'appel d'offre du Conseil Général du Gard pour la délégation de service public du réseau départemental du transport, avant que la procédure d'appel d'offre ait été jugée irrégulière.

Véolia Transport est une filiale de Véolia environnement, une entreprise du CAC 40 qui figure parmi les mieux placées d'entre celles qui ont pour objet le « service aux collectivités ».

Nos concitoyens et nous mêmes sommes sous le choc de ces chiffres régulièrement annoncés autour des profits financiers effectués par les entreprises du CAC 40. Les derniers datent de la semaine dernière, publiés dans le journal l'Expansion. Parmi les 10 PDG les mieux rémunérés figurent ceux de Véolia Environnement, Suez et Vinci, trois entreprises spécialistes dans la gestion des services publics pour le compte des collectivités.

Ainsi, les multinationales des transports, comme il en est pour l'eau, ou la gestion des déchets, raflent la mise et accroissent toujours plus les dividendes de leurs actionnaires grâce à des marchés publics.

En leur accordant des marchés, non seulement nous favorisons à notre insu la croissance des profits effectués par les principaux groupes financiers du CAC 40 non redistribués à la collectivité, mais en plus nous participons à étouffer l'économie locale.

Au mieux les PME locales deviennent sous traitantes et compriment salaires et investissement, au pire elles mettent la clé sous la porte pour cause de concurrence déloyale. Dans tous les cas se sont les salariés qui trinquent !

Dans le même temps, vous le savez, nos capacités budgétaires sont extrêmement fragilisées pour cause de décentralisation de compétences obligatoires non compensées à hauteur des dépenses, telles que le RMI, l'APA, et l'action sociale en général. Or, ces dépenses sont amenées à croître car la précarité se développe parallèlement et en conséquence du système économique qui repose sur les diktats des marchés financiers.

C'est donc le serpent qui se mord la queue et je voudrais mettre en garde contre cette logique, en appelant solennellement à prendre conscience de ce phénomène : **les délégations de service public des collectivités locales sont les principales raisons de la croissance des profits financiers effectués par les multinationales ces dernières années.**

Je ne suis pas certain que les élus locaux des 36 000 communes de France, des 100 conseils généraux, et des 22 régions agissent en pleine connaissance de cause, et j'irai jusqu'à supposer que c'est exactement l'effet recherché au travers de la décentralisation, dont l'acte II a été adopté sans débat ni vote par le recours au 49-3 l'été 2004.

Ajouté aux modifications du code des marchés publics qui depuis 2006 a induit des effets pervers en nous obligeant à recourir aux procédures d'appels d'offre pour chaque euro dépensé, favorisant ainsi les entreprises les mieux armées, en l'occurrence souvent multinationales spécialisées qui se partagent ces marchés juteux, nous pouvons dénoncer sans complexe les limites des capacités d'intervention des collectivités locales.

Nous sommes responsables de compétences essentielles pour les populations, logement, action sociale, transports, RMI, personnes âgées, réseau routier, collèges..., dans un contexte tellement encadré et avec si peu de moyens, que les marges de manœuvres pour mettre en place des politiques pour lesquelles nous avons été élus se réduisent à peau de chagrin.

Etant donné que nos recettes dépendent d'impôts qui ne sont pas conditionnés aux ressources des contribuables (les impôts locaux, taxes foncières et d'habitation), nous pouvons légitimement vouloir éviter leur augmentation, pour protéger les foyers modestes.

La solution ? Taxer les produits financiers pour financer les compétences obligatoires des collectivités locales !

Ou bien encore plaider en faveur d'une réforme fiscale, assez haut et fort pour que les populations s'emparent de cette exigence en maîtrisant ses motifs.

En attendant les lois allant dans ce sens, et en sachant que malheureusement ce n'est pas pour demain, nous devons prendre nos responsabilités, et nous garder d'alimenter une logique économique que nous sommes censés combattre.

Nous devons réagir à cette fuite en avant, et avoir la lucidité de faire des choix de gestion conformes à nos engagements, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pour le sujet qui nous concerne ici, les transports départementaux, il s'agit des intérêts des usagers qui les empruntent, des contribuables qui les financent, et des salariés qui les assurent. Et ce n'est certainement pas une multinationale, dont le seul intérêt est le profit, qui répondra au mieux à l'intérêt général !

L'alternative c'est donc la gestion en régie, directe ou sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Il existe des régies départementales des transports en France dans plusieurs départements tels que l'Ain, l'Aisne, Les Ardennes, les Bouches du Rhône, le Doubs, La Drôme Isère, le Jura, la Haute-Vienne, les Landes, le Pas de Calais.

Les retours sur investissement seront certainement plus avantageux pour tout le monde, la question est d'en étudier la faisabilité et le terme.

Je propose donc que nous entamions une réflexion dans ce sens, que soit constituée une commission d'élus associant l'ensemble des acteurs locaux intéressés (comités d'usagers, parents d'élèves, associations, syndicats, acteurs économiques...), afin d'étudier les conditions de réalisation d'une régie des transports départementaux.

Rien ne nous contraint à agir dans la précipitation, je demande donc à ce que notre assemblée reporte sa décision, et c'est pourquoi je ne voterai pas ce rapport.